



Vide-greniers à CESARVILLE-DOSSAINVILLE, le dimanche 11 juin 2017

## INSCRIPTION EXPOSANT

ASSOCIATION L'EPI D'OR (02 38 32 80 39)  
3 rue des Pervenches - Bléville  
45300 Césarville-Dossainville

### Règlement

Article 1 : L'Association L'EPI D'Or est organisatrice du vide-greniers se tenant dans la commune de CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE de 6h à 19h. L'accueil des exposants débute à 5h30.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du vide-greniers.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur est habilité à donner un nouvel emplacement.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables ou dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 2 semaines avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 9 : Pour raison de sécurité, la zone d'exposition est limitée sur la Place du village.

Article 10 : Selon la législation sur les vide-greniers, **votre inscription en tant que particulier** vaut attestation sur l'honneur que vous n'avez pas participé à plus de deux vide-greniers au cours de l'année civile en cours.

Nom, prénom : ..... Profession : .....

Adresse complète : .....

@mail : .....

Téléphone : .....

Carte d'identité N° : ..... Délivrée le ..... Par le Préfet de : .....

N° identification  
(éventuellement) : .....

**2 euros le mètre**

Nbre d'emplacement(s) : ..... Linéaire : ..... mètre(s) Prix : .....

Objets proposés à la  
vente : .....

Je soussigné (e), ..... , demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 11 juin 2017. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. **Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d'identité** ainsi que le paiement de ma réservation auprès de l'Association L'EPI D'OR.

Fait à ..... Le ..... Signature : .....